Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025

DELIBERATION N° 65 /2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 23 SEPTEMBRE, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

16 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 14 Présents 10 Votants 12 ETAIENT PRESENTS: Monsieur Michel DABOUT - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Madame Catherine LEFEBVRE - Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI - Monsieur Didier PAPELOUX - Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS: Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Sophie DIERRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES ÉLUS ET DU PERSONNEL Salon des Maires 2025

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que plusieurs élus et le coordinateur technique vont se rendre au Salon des Maires du 17 au 21 novembre 2025 au nom de la commune de Villerville, notamment afin de découvrir les nouvelles technologies sur le marché proposées aux collectivités territoriales et pour se renseigner sur les options possibles pour plusieurs projets communaux (mobilier et matériel pour la salle du Garage, Digue).

Monsieur le Maire propose que la commune leur rembourse les frais de déplacement, de repas et d'hôtel si besoin.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser aux élus et au responsable technique les frais de déplacement, de repas et d'hôtel si besoin.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire Michel MARESCOT